



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price>>

Description du service : Services avancés – Prix fixe

<<Cisco Data Center Deployment Service for Nexus 9000 Bundles>>

Service de déploiement de centre de données Cisco pour les ensembles Nexus 9000

<<(ASF-DCV1-G-N9K-BUN)>>

(ASF-DCV1-G-N9K-BUN)

Le présent document décrit le Service avancé à prix fixe de déploiement de centre de données Cisco pour les ensembles Nexus 9000 et est uniquement fourni dans le cadre de déploiements remplissant les critères suivants :

Il n'existe que deux (2) options de périphériques et ces derniers doivent être intégrés dans le même centre de données.

1. prise en charge de deux (2) périphériques Nexus 9500 et de quatre (4) périphériques Nexus 2000 FEX au maximum.
2. prise en charge de deux (2) périphériques Nexus 9300 et de quatre (4) périphériques Nexus 2000 FEX au maximum.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ :

(1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, le présent document est intégré à votre Contrat-cadre de services, à votre Contrat de services avancés ou à tout autre contrat de service couvrant l'achat de services basés sur des Services avancés auprès de Cisco (« Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales consultable sur http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces

services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

<p>Service de déploiement du centre de données de Cisco pour l'ensemble Nexus 9 000</p>
--

Résumé du service

- Développement du plan de gestion de projets
- Définition de la conception et de la topologie de base
- Assistance à la mise en œuvre

Produits livrables

- Plan de gestion de projets
- Plan de mise en œuvre et de migration avec configurations du déploiement

Lieu de la prestation

Les Services sont fournis sur site et à distance. Cisco fera au total deux déplacements d'une journée.

Gestion de projets

La gestion de projets à distance sera proposée conjointement à et sera limitée à la gestion des Services et des Produits livrables décrits dans le présent document.

Responsabilités de Cisco

- Fournir au Client une liste des rôles et responsabilités des membres du personnel Cisco désignés en vertu du présent Service.
- Fournir un Plan de gestion de projets (« PGP »). Un PGP est un document de référence à partir duquel le chef de projet Cisco peut gérer des produits livrables, évaluer les progrès réalisés et traiter les problèmes liés à la gestion du changement ainsi que toutes les questions en cours d'examen.
- Collaborer avec le Client afin de repérer et de documenter les relations de dépendance, les risques et les problèmes associés à la réussite du projet.
- Participer, lorsque cela est nécessaire, aux réunions d'examen de projet ou aux conférences téléphoniques régulièrement organisées.
- Fournir au Client l'identité des membres du personnel nécessitant un accès aux locaux du Client, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue à laquelle lesdits membres du personnel nécessiteront un accès.
- Transmettre au Client un rapport hebdomadaire sur l'avancement du projet.
- Fournir un transfert, des actions de suivi, les enseignements tirés et les rapports d'exceptions (au besoin) concernant la réalisation du projet.

Responsabilités du Client

- Fournir au chef de projet Cisco une liste des rôles et responsabilités du personnel désigné par le Client dans le cadre de ce Service.
- Veiller à ce que le personnel clé (notamment les responsables de la conception et de la planification de l'architecture, les spécialistes en ingénierie de réseau et les personnes responsables de l'exploitation du réseau) soit disponible pour fournir des renseignements et participer aux séances d'examen, ateliers et autres activités de collecte de renseignements. Le chef de projet (PM) du Client veillera également à ce que Cisco dispose de l'ensemble des renseignements, données et documents raisonnablement nécessaires pour que Cisco puisse fournir les Services et se conformera aux responsabilités de Cisco dans le cadre du présent Service. Ces renseignements comprennent, sans toutefois s'y limiter : (i) des renseignements relatifs aux exigences professionnelles du Client ainsi que celles liées au réseau, à la conception et à tout autre élément applicable; (ii) les documents fonctionnels ou techniques en lien avec lesdites exigences; et (iii) les cartes de topologie, les détails de configuration et l'infrastructure réseau actuelle et proposée.
- Identifier l'interlocuteur principal et un suppléant sur site responsable de la fourniture des renseignements nécessaires, de l'obtention des autorisations d'accès et de la coordination avec les autres entités ou tierces parties en ce qui a trait aux Services fournis sur le site.
- Participer, lorsque cela est nécessaire, aux réunions d'examen de projet ou aux conférences téléphoniques régulièrement organisées.
- Assurer la coordination avec les tiers externes, notamment pour les activités de télécommunications nationales, les produits livrables et les calendriers.

- Sauf disposition contraire prise entre les parties, veiller à ce que toute demande de renseignements ou de documentation en lien avec le projet ou formulée par Cisco soit satisfaite dans les cinq (5) jours ouvrables.
- Fournir une signature autorisée du Client pour la livraison des Produits Cisco sur le site du Client, en ce qui a trait au présent Service.

Définition de la conception et de la topologie de base

Le service relatif à la définition de la conception et de la topologie de base consiste à définir les exigences de base et à produire la conception de la mise en œuvre en fonction de celles-ci.

Responsabilités de Cisco

- Les performances de Cisco en vertu de ce service reposent sur la configuration client définie au moment de la commande. Cisco n'a pas l'obligation de fournir des services si la configuration est modifiée ou remplacée pendant la durée du service.
- Collaborer avec le Client afin de confirmer les exigences finales de celui-ci pour le projet en question.
- Effectuer des entretiens et/ou réunions sur site d'une (1) journée avec le Client afin de recueillir et de documenter les exigences du Client concernant la conception.
- Passer en revue les documents fournis par le Client, pour : a) confirmer que les plateformes, les caractéristiques et les fonctions choisies satisfont aux objectifs de conception; b) garantir que le document fourni par le client est en harmonie avec les meilleures pratiques de Cisco en matière de mise en œuvre, ainsi qu'avec les exigences professionnelles et les objectifs de conception du Client; c) identifier les améliorations à apporter dans la conception et la configuration, en matière de performance, d'évolutivité, de sécurité et de disponibilité; d) passer en revue les recommandations de logiciel se rapportant aux appareils de Cisco.
- Établir un plan de mise en œuvre et de migration qui servira de base au déploiement et qui spécifie les détails de topologie appropriés sur les périphériques convenus et leurs composants.

- Fournir le plan de mise en œuvre et de migration pour examen et approbation, conformément au processus d'examen et d'approbation des documents à produire.

Responsabilités du Client

- Indiquer à Cisco les exigences finales du Client associées uniquement au nombre de périphériques pour le déploiement, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le lancement du projet.
- Participer aux entretiens ou aux réunions avec Cisco afin d'examiner la documentation de conception, comme demandé.
- Fournir à Cisco tout schéma de topologie de réseau local/réseau WAN/L4-7 existant, toute exigence relative aux fonctionnalités et aux caractéristiques et toute considération sur l'évolutivité dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le lancement du projet, en ce qui concerne le matériel de déploiement.
- Fournir l'adressage IP et les masques de sous-réseau, les schémas logiques et physiques du réseau, les politiques de sécurité requises et toute autre donnée nécessaire à Cisco avant ou pendant l'atelier sur la conception.
- À la demande de Cisco, fournir les schémas logiques et physiques du réseau pour les autres éléments du réseau qui ne sont pas compris dans le champ d'application du projet en question, mais qui sont raisonnablement nécessaires à la prestation des Services.
- Examiner avec Cisco le Document de conception en vue de l'approuver, conformément à la Procédure d'approbation et d'examen des documents livrables.
- Le Client doit effectuer le montage sur bâti, le câblage et la mise sous tension de l'équipement couvert et fournir à Cisco les données d'accès à l'équipement.

Assistance à la mise en œuvre

Responsabilités de Cisco

- Cisco fournira une assistance à la mise en œuvre dans le cadre d'un (1) événement sur site de huit (8) heures (maximum).

- L'assistance à la mise en œuvre comprendra un service de conseils dans le cadre de la réalisation de la mise en œuvre du Client.

Responsabilités du Client

- Prendre en charge le montage sur bâti, le câblage et l'alimentation de tous les périphériques réseau.
- Prendre en charge la mise en œuvre globale en ce qui concerne la planification, la dotation en personnel et la coordination au sein des différents groupes de réseaux et d'applications du client.
- Fournir à l'avance à Cisco le calendrier de mise en œuvre.
- Fournir l'accès aux installations du site aux spécialistes en ingénierie sur site de Cisco.
- Fournir un accès réseau à distance, au besoin.
- Planifier une période de modification au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte de renseignements prévues (entretiens, réunions ou conférences téléphoniques par exemple).
- Les services d'assistance fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.

- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.
- Le Client comprend que les restrictions suivantes s'appliqueront au Service fourni par Cisco :
 - déploiement de VPC uniquement;
 - migration entrant dans le cadre de ces interactions applicable à un maximum de deux (2) commutateurs Cisco (Catalyst 6500 ou commutateur du même type);
 - aucune configuration de multidiffusion, VxLan, de QoS (Qualité de service) sur mesure ou IPv6;
 - prise en charge de deux des protocoles de routage dynamique suivants au maximum : OSPF, EIGRP, BGP);
 - maximum de 20 commutateurs d'accès (connectés à la couche 2) à connecter à l'environnement cible;
 - maximum de 12 périphériques réseau (connectés à la couche 3) ne correspondant pas à des dispositifs d'accès à connecter à l'environnement cible, y compris, sans toutefois s'y limiter, des routeurs, des commutateurs, des pare-feu ou des outils d'équilibrage de charge.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des services est considérée comme acceptée conformément à la présente Description de service.

Procédure d'examen et d'approbation des Documents livrables

Pour les Documents livrables soumis à un examen et à une approbation par le Client, les parties se conformeront à la procédure d'examen et d'approbation suivante :

- Cisco présentera au Client l'ébauche du Document livrable lorsque ce dernier sera prêt à être examiné et approuvé.
- Le Client procédera alors à l'examen de l'ébauche du Document livrable avec Cisco, en fournissant des commentaires écrits ou en approuvant le Document livrable dans un délai de deux (2) jours ouvrables à l'issue de l'examen en question.
- Si Cisco ne reçoit aucun commentaire ni aucune approbation au cours de cette période, le Document livrable tel qu'il a été fourni par Cisco sera considéré comme ayant été accepté par le Client.
- Si le Client formule des commentaires, Cisco devra y répondre rapidement et cette procédure d'examen et d'approbation sera réitérée.
- Aucun autre Service ne sera fourni jusqu'à ce que Cisco reçoive du Client son acceptation des Documents livrables.
- Si le Client insiste néanmoins pour que Cisco exécute d'autres Services, le ou les Documents livrables présentés par Cisco seront considérés comme acceptés.